

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2958

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité et diagnostics des espaces nature en ville - Approbation du programme d'actions 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution de subventions**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2958**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité et diagnostics des espaces nature en ville - Approbation du programme d'actions 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution de subventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral n° 7065 du 20 décembre 2010 relatif aux compétences de la Communauté urbaine de Lyon précise, dans son article 4, qu'elle peut soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion des espaces naturels formant la "trame verte" que ce soient des jardins, la biodiversité ou des continuités vertes urbaines.

Par délibération n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine s'est engagée dans une politique en faveur des jardins collectifs intitulée "Jardinons le Grand Lyon". Elle y définit les conditions d'attribution, par la Communauté urbaine, de subventions de fonctionnement et d'investissement.

Le plan de mandat 2008-2014 réaffirme l'apport des jardins comme espaces de biodiversité et de reconquête de la nature en ville, au même titre que les espaces verts, les plantations d'alignement ou le traitement de certains espaces comme les berges.

Enfin, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté le 16 décembre 2010 par le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) a désigné un ensemble d'espaces agricoles, forestiers et naturels formant l'armature verte méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Il est proposé, dans ce cadre :

- d'assurer le maintien des jardins collectifs existants :

- . conception et production de documents d'information, de mise en réseaux des fiches de pratiques ou techniques sur la création et la conduite des jardins (annuaire, fiches techniques, dépliants, etc.),
- . intégration des jardins dans l'aménagement urbain : formation pour techniciens et élus ;

- d'encourager au développement des jardins collectifs :

- . formation sur "créer un jardin partagé",
- . accompagnement des porteurs de projet à partir de la pratique,
- . accompagnement à la création de jardins et constitution d'un dossier technique ;

- de diffuser les pratiques de jardinage écologique et respectueuses de l'environnement :

- . mise en déclinaison de la charte des jardiniers éco-responsables par des ateliers (compostage, gestion responsable des entrants-sortants, utilisation rationnelle de l'eau, des insectes auxiliaires, etc.),

- de développer du lien social et communiquer sur les jardins :

- . animation (sorties, manifestations, échanges, etc.) sur le réseau des jardins de la Communauté urbaine,
- . le site "Jardinons le Grand Lyon" à partir du site Passe-jardin,
- . une outillthèque,
- . diverses manifestations dans divers salons cibles (primevère, etc.) ;

- de conduire une réflexion sur "la nature en ville" en vue de porter un diagnostic sur les savoir-faire locaux, en conformité avec le plan national "restaurer la nature en ville".

Un programme de travail, proposé annuellement, présente les actions qui seront engagées dans l'année.

Bilan du programme d'actions 2011

La programmation 2011, approuvée par délibération du Conseil du 23 mai 2011, a permis de réaliser les actions suivantes :

1° - pour les subventions de fonctionnement, 38 970 € ont été consacrés à :

- . l'association Arthropologia (12 220 €),
- . l'association Naturama (26 750 €),

2° - pour le soutien à l'investissement, un engagement de 256 362 € correspondant à :

- . pour la Fédération des jardins familiaux collectifs : 6 800 € pour le jardin du Fort de Bron et 16 750 € sur l'ensemble des jardins familiaux de l'agglomération,
- . pour l'hôpital gériatrique des Charpennes (Villeurbanne) : 24 600 € pour la création d'un jardin,
- . pour la Commune de Bron : 14 412 € pour la création d'un jardin de la solidarité,
- . pour la Commune de Sainte Foy lès Lyon : 124 000 € pour la création de jardins au lieu-dit Beausite,
- . pour la Commune de Saint Germain au Mont d'Or : 25 000 € pour la création d'un jardin route de Saint Hilaire,
- . pour la Commune de Décines Charpieu : 3 000 € pour la création de jardins démonstratifs,
- . pour la Commune de Rillieux la Pape, 8 800 € pour la création de jardin situés montée Castellane,
- . pour la Commune de Saint Priest, 18 000 € pour la création d'un jardin rue Jules Ferry,
- . pour l'association Pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale (PIRAT) : 15 000 € pour un diagnostic territorial sur la promotion et l'initiative de production et de consommation alimentaire locale.

Programme d'actions 2012

Les propositions 2012 visent au soutien d'associations concourant à la politique "Jardinons le Grand Lyon", à la préservation de la biodiversité et à la promotion des espaces "nature en ville" sous forme de subventions de fonctionnement et d'investissement.

1° - Pour les subventions de fonctionnement 2012 :

Il est proposé, par la mise en œuvre du programme, de s'appuyer sur le réseau des associations qui proposent à la Communauté urbaine de conduire des actions d'accompagnement concourant aux objectifs énoncés précédemment pour un montant total de 167 835 € se répartissant comme suit :

- pour la création, l'animation des bonnes pratiques et des savoir-faire respectueux de l'environnement dans les jardins :

- . pour l'association Arthropologia : une subvention de création et d'aide à l'achat de produits et outillages nécessaires au démarrage (matériel, plantations, aménagements de démonstrations, etc.) d'un

montant de 25 000 € pour la création d'un site de démonstration situé sur la Commune de la Tour de Salvagny qui œuvrera pour favoriser une agriculture et une gestion des espaces cultivés respectueuse de l'environnement à usage des scolaires, des professionnels, des élus et du grand public,

- . pour l'association Naturama : une subvention d'un montant de 9 220 € pour accompagner et diffuser le patrimoine végétal (fruits et légumes de la Communauté urbaine), participation aux jardins découverte de Décines Charpieu, formation à la gestion de l'eau et du compostage pour le jardin familial du Fort de Bron, et extension aux jardiniers de l'Association des Jardins Familiaux, accompagnement aux jardins collectifs d'Albigny sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or et du Thème Jardins (Agenda 21) de Vénissieux,

- . pour l'association Passe-jardins : une subvention d'un montant de 85 000 € pour l'appui et l'accompagnement de projets de création de jardins collectifs, animation du réseau des jardins, formation à des pratiques de jardinage écologiques et respectueuses de l'environnement (événements, fêtes des plantes, contributions aux réseaux des jardins conservatoires, diffusion de la charte des "jardiniers éco-responsables") ;

- pour l'animation des bonnes pratiques et des savoir-faire dans les espaces publics visant à maintenir la nature en ville :

- . pour le collectif Bazar urbain : une subvention de 15 100 € pour une opération organisée par le collectif de 6 visites d'espaces publics de la Communauté urbaine. Son objectif est de proposer un état des lieux de la place de la nature en ville avec les praticiens, les chercheurs les élus et les usagers pour faire émerger des savoir-faire nouveaux, identifier des freins et leviers pour concevoir ces espaces et proposer une nouvelle approche dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) ;

- pour la préservation et la diffusion de la biodiversité dans la Communauté urbaine : abeilles, installation de ruchers, suivi de la qualité des produits :

- . pour l'association Arthropologia : une subvention d'un montant de 12 255 € pour une opération d'animation sur la biodiversité dans les jardins (conférences, installation d'une spirale démonstrative : conseils et accompagnement au changement des pratiques, animation sur le calendrier des plantes nectarifères, livrets abeilles et pollinisation, sensibilisation aux reptiles du jardin),

- . pour l'association Côté-jardins : une subvention d'un montant total de 7 590 € (dont 6 500 € en sous-traitance achat de matériel) pour une action de mise en place de lieux favorisant le développement d'insectes pollinisateurs et particulièrement installation de l'abeille domestique dans 12 ruches dans des jardins partagés de Tassin la Demi Lune et formation à l'apiculture,

- . pour l'association Naturama : une subvention d'un montant de 13 670 € (dont analyse et sous-traitance pour 7 500 €) pour la poursuite de la mise en œuvre des "ruchers observatoires" dans l'opération "abeilles sentinelles de l'environnement" de la Région par la pose de 5 ruches supplémentaires à Vénissieux, poursuite de l'analyse des qualités de miels produits par les installations de Saint Genis Laval (LEGTA) et Dardilly (lycée horticole).

2° - Pour les subventions d'équipement 2012 :

Il est proposé de retenir les projets suivants pour l'attribution de subventions pour un montant total de 93 900 € se répartissant comme suit :

- pour la Commune de Décines Charpieu, une subvention d'un montant de 3 000 € dans le cadre de l'opération "Jardinons le Grand Lyon", animations "Tous aux jardins" sous forme de construction participative sur le thème des mini-jardins, jardins de poche, jardins collectifs de proximité,

- sur la Commune de Grigny, pour Alliade habitat (porteur du projet) : une subvention d'un montant de 10 900 € pour la création d'un jardin collectif partagé sur le quartier du Vallon,

- pour la Commune de Lyon 3°, en association avec "Les coccinelles de sans souci" (gestionnaire ultérieur), une subvention d'un montant de 52 000 € (40 % de 130 000 €) pour la création d'un jardin collectif partagé d'une surface d'environ 1 300 mètres carrés situé rue Jeanne Hachette dans le quartier du Dauphiné,

- pour la commune de Saint Priest, une subvention d'un montant de 28 000 € pour la création d'un jardin situé square Mansart au plateau de Bel Air ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, pour un montant total de 167 835 € au titre de l'année 2012, suivantes :

- Arthropologia	37 255 €
- Naturama	22 890 €
- Passe-jardins	85 000 €
- Côté-jardins	7 590 €
- Bazar urbain	15 100 €

b) - l'attribution des subventions d'équipement aux Communes, pour un montant total de 93 900 € au titre de l'année 2012, suivantes :

- 3 000 € pour la Commune de Décines Charpieu,
- 10 900 € sur la Commune de Grigny pour Alliade habitat, porteur du projet,
- 52 000 € pour la Commune de Lyon 3°,
- 28 000 € pour la Commune de Saint Priest,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Arthropologia, Naturama, Passe-Jardins, Bazar urbain, Côté-jardins, la Commune de Décines Charpieu, la Ville de Lyon, la société Alliade habitat et la Commune de Saint Priest.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P27 - Espaces naturels, sur l'opération n° OP27O2511, individualisée le 16 avril 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 93 900 TTC en dépenses répartie selon l'échéancier suivant :

- 45 900 € en 2012,
- 48 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 228 900 TTC en dépenses.

4° - **Les dépenses** d'investissement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 204 1412 - fonction 830, pour un montant de 83 000 € - compte 204 22 - fonction 830, pour un montant de 10 900 € - opération n° OP27O2511.

5° - **Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 830 pour un montant de 167 835 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.